



815 route des Partenses  
40 250 CAUPENNE

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 040-254000839-20250618-DELIB\_2025\_32-DE



# **DELIBERATION**

## **DU COMITE SYNDICAL**

### **N°2025-32**

## **Séance du 18 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Serres-Gaston sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. David LEMEE, délégué titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Serres-Gaston) a été désigné secrétaire de séance.

#### **Etaient présents :**

**Cdc<sup>1</sup> Chalosse Tursan :** Jean LAFFITTE (suppléant ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Patrick MONTJARET (COUDURES), Ligia CHAPUY (suppléante EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUY (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), David LEMEE (SERRES-GASTON), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Roger BLUZET (URGONS) ;

**Cdc Coteaux et Vallées des Luys :** Alain LUBET (AMOU), Evelyne FEDENSIEU (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMPOUY), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ) ;

**Cdc Terres de Chalosse :** Bernard GRIMAN (BERGOUHEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Sabine DARRIEUX (suppléante HAURIET), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Valérie BODINIER (suppléante MONTFORT), Marie-Hélène DANGOUMAU (MUGRON), Jacques DUBITOU (OZOURT) Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

**Cdc Pays d'Orthe et Arrigans :** Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Damien DELAVOIE (HABAS), André LESCASTREYES (suppléant MIMBASTE), Régis LESGOURGUES (MISSION), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

**Cdc Pays Tarusate :** Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHEZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

<sup>1</sup> Cdc : Communauté de communes.

**Etaient excusés :**

**Cdc Chalosse Tursan :** Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Philippe MASSETAT (PEYRE) ;

**Cdc Coteaux et Vallées des Luys :** Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Karine LAPOS (NASSIET) ;

**Cdc Terres de Chalosse :** Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Philippe DENIS (ONARD), Xavier IMATTE (POYARTIN), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE) ;

**Cdc Pays d'Orthe et Arrigans :** Annie LAGELOUZE (TILH) ;

**Cdc Pays Tarusate :** Monique ARTOLA (LALUQUE) ;

**N'étaient pas représentés :**

**Cdc Chalosse Tursan :** Virginie BARON (CLEDES), Franck BEDIN (DUMES), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Denis LAURETET (MONGET), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Christelle DESCAMPS (PIMBO), Jacques CHOULET (SAINT-SEVER), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS) ;

**Cdc Coteaux et Vallées des Luys :** Martine HILLOTTE (BEYRIES), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAIS), Caroline NEL (POMAREZ) ;

**Cdc Terres de Chalosse :** Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Marie-Ange LABAT(DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Alexandre CRABANAT(GARREY), Yves CONDOM (LOUER), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Valérie JACQUELINE (NOUSSE) ;

**Cdc Pays d'Orthe et Arrigans :** Nathalie LESLUE (GAAS), Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

**Cdc Pays Tarusate :** Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sandrine BUSQUET-FREYSSSELINAS (SAINT-YAGUEN).

**Assistaient à la réunion :**

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;  
M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;  
Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;  
Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;  
Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

**Convocation :**

Date de convocation par voie dématérialisée : 11/06/2025.

Date d'affichage : 11/06/2025.

**Nombre de membres**

- En exercice : 122
- Présents : 76
- Pouvoirs retenus : 6 de la commune de St-Sever à Fargues, de Nousse à Poyanne, de Castel-Sarrazin à Castelnau-Chalosse, de Touloulette à Caupenne, de Laluque à Souprosse, de Tilh à Ossages ;
- Absents excusés : 17
- Absents : 29

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



**OBJET** : Vacance d'emploi du poste de responsable communication-animation au 1/07/2025.

Mme la Présidente expose à l'Assemblée qu'un recrutement est à engager suite au non renouvellement du contrat de droit public de l'agent occupant l'emploi de responsable communication animation au SIETOM de Chalosse.

Ainsi au 1/7/2025, ce poste permanent à temps complet ne sera plus occupé.

Mme la Présidente sollicite l'Assemblée afin de déclarer la vacance de l'emploi permanent à temps complet de responsable communication-animation et d'ouvrir au tableau des effectifs du SIETOM des postes permettant le recrutement d'un agent.

## LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3- 1 relatif aux modalités de remplacement d'agents indisponibles,

Vu le décret n° 88-145 du 15/02/1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020-28 du SIETOM de Chalosse en date du 19/09/2020 portant délégation de pouvoir du Comité syndical à la Présidente du SIETOM et notamment en termes de recrutement du personnel contractuel,

Vu la délibération n°2025-14 du Comité syndical en date du 26/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025 du SIETOM et notamment des crédits accordés aux charges de personnel,

Vu le tableau des effectifs du SIETOM mis à jour,

Vu l'avis du Comité social territorial n°2025-09 du 22/05/2025,

CONSIDERANT que suite au départ d'un agent occupant un emploi permanent, il est nécessaire de prévoir une délibération pour constater la vacance d'emploi et l'ouverture de grades au tableau des effectifs du SIETOM pour assurer le remplacement de l'agent.

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré :

pour : 82, contre : 0, abstention : 0 (76 votants présents lors du vote et 6 procurations)

Article 1°: DECLARE la vacance d'emploi du poste permanent à temps complet de catégorie B de responsable communication – animation au 1/07/2025.

Article 2°: DECIDE, pour la mise en œuvre du recrutement d'un responsable communication-animation du SIETOM, de créer au tableau des effectifs du SIETOM :

- 1 poste d'animateur titulaire et contractuel (catégorie B, filière animation)
- 1 poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière animation)
- 1 poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière animation)
- 1 poste de technicien titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique)
- 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique)
- 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique)

Article 3°: DECIDE que l'agent recruté assurera les missions dédiées au responsable de communication-animation et devra respecter le temps de travail et horaires de travail pour la réalisation des missions du service.

Article 4°: DECIDE que l'agent, recruté au 1/7/2025, sera rémunéré sur la base de l'échelonnement indiciaire de la catégorie hiérarchique B d'emploi et percevra le régime indemnitaire correspondant.

Article 5°: DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 6°: AUTORISE la Présidence du SIETOM à procéder au recrutement et à signer tout document ainsi que toutes pièces y relatives.

... / ...

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que sus-dits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

*Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 18/06/2025.

DELIB 2025-32

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 040-254000839-20250618-DELIB\_2025\_32-DE



La Présidente du SIETOM,  
  
Mme Christine FOURNADET

